

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

107^e séance / Lundi 6 février 2023 à 17 h 37

Salle Mont-Bleu / Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Alicia Lacasse-Brunet, présidente – Conseillère, district de Bellevue (n° 15)

Anik Des Marais – Conseillère, district de Mitigomijokan (n° 5)

Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 17)

Patrick Guay – Producteur agricole

Ressources internes

Christine Gonthier-Gignac – Cheffe de service, planification et mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)

Roberto Caron – Coordonnateur de projets, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

Ressources externes

Aurélie Boyer – Table agroalimentaire de l'Outaouais

Vincent Philibert – Conseiller en développement régional et gestion de programmes, MAPAQ

Autre personne présente

Mathee Warnett – Cabinet de la mairesse

ABSENCES :

Ressources internes

Robyn York – Productrice agricole

Samuel Bertrand – Producteur agricole

SÉANCE PUBLIQUE

17 h 37

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 37.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public

Aucune question du public n'a été reçue par courriel par le secrétaire, et aucun citoyen ou citoyenne ne s'est présenté à la salle Mont-Bleu.

4. Bilan 2022 de la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO)

Le document *PowerPoint* « Rapport d'avancement » est présenté aux membres.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier



PRÉSIDENT



SÉCRÉTAIRE

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Table agroalimentaire de l'Outaouais - Mission;
- Plan de développement de la zone et des activités agricoles :
 - a) Action 1.3;
 - b) Action 1.7.

Pendant et après la présentation, des questions et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Toutes les entreprises agricoles et de transformation artisanale sont admissibles aux services du conseiller de la TAO, dont des fermes de petite taille. L'accompagnement est plus collectif qu'individuel;
- Une harmonisation de la réglementation d'urbanisme du milieu agricole est prévue au plan de travail du CCA pour cette année;
- L'Union des producteurs agricoles a élaboré une liste des éléments de la réglementation d'urbanisme qui nuisent au développement de l'agriculture.

5. État d'avancement ESBO (MAPAQ)

Le document *PowerPoint* « État d'avancement : Ententes sectorielles pour le développement bioalimentaire de l'Outaouais » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Qu'est-ce qu'une entente sectorielle;
- L'ESBO-1 en quelques lignes;
- Suivis de l'ESBO-1;
- L'ESBO-2 en quelques lignes.

Pendant et après la présentation, des questions et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- La commercialisation transfrontalière n'est pas abordée dans l'étude de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO);
- L'ODO a livré son étude, mais les partenaires doivent maintenant prendre le relais pour en faire quelque chose de concret;
- Une autre étude a été réalisée pour évaluer l'opportunité de créer une filière céréalière en Outaouais pour le marché de l'Outaouais et d'Ottawa;
- L'étude de l'ODO portant sur la situation transfrontalière est multisectorielle et le volet agroalimentaire n'est pas très détaillé;
- On souligne l'enjeu des délais pour l'abattage de bétail selon les normes fédérales. Le diagnostic des services d'abattage ÉPATTE en fait d'ailleurs mention. Un projet d'infrastructure pour l'abattage conforme aux normes fédérales pourrait voir le jour dans l'Est ontarien;
- La coopérative de producteurs Aliments Farmhouse compte des membres au Québec et en Ontario, mais la majorité de ses membres sont au Québec. L'aide qui leur est octroyée pourrait éventuellement ouvrir la porte à d'autres entreprises;
- La coordination de l'entente sectorielle s'échelonne sur deux ans. Le montant de l'aide octroyée à la TAO pour coordonner cette entente a été établi par les partenaires de l'entente;
- L'ODO accompagne le MAPAQ dans ses réflexions, notamment concernant la mise en place d'un service régional d'intelligence territoriale bioalimentaire. Une étude à ce sujet sera finalisée dans les prochaines semaines et sera disponible dans son entièreté;
- L'entente pour le projet ALUS est valable jusqu'en mars 2023. Ce projet profite d'autres sources de financement. Une demande pourrait possiblement être déposée pour renouveler l'entente;
- ALUS remet un bilan des projets ALUS en Outaouais à la TAO. Le dépôt est prévu en mars 2023;
- Le bilan complet de l'ESBO sera disponible au mois de mai ou juin. On propose donc de présenter ce bilan en juin et non en début d'année, puisque des données sont actuellement manquantes;
- La part du budget global de l'entente financé par le gouvernement s'élève à 78 %, et à 22 % pour les partenaires du milieu;
- La deuxième entente sera mise en œuvre en avril prochain;
- La valeur de la contribution en services des partenaires du milieu est chiffrée dans la deuxième entente, contrairement à la première, ce qui a permis d'aller chercher plus d'argent chez les partenaires gouvernementaux;

- Dans les ententes sectorielles, on ne peut pas reconnaître les contributions en services des ressources humaines du gouvernement, ce qui explique qu'aucune valeur ne leur soit rattachée.

6. Bilan du plan d'action CCA 2022 et plan d'action 2023

Un projet de bilan du plan d'action 2022 et plan d'action 2023 est proposé aux membres pour discussion. À la prochaine séance du Comité, une recommandation formelle sera envoyée au conseil municipal pour son adoption par le conseil.

Le document *PowerPoint* « Bilan du plan d'action 2022 et plan d'action 2023 » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Rôle et mandat du CCA;
- Bilan du plan d'action 2022;
- Calendrier des séances 2023;
- Présentation du plan de travail 2023;
 - Objectif 1 : Assurer le cheminement des demandes et des modifications réglementaires touchant la zone agricole décrétée;
 - Objectif 2 : Effectuer toute tâche confiée par le conseil et analyser toute affaire touchant la zone agricole;
 - Objectif 3 : Veiller à la mise en œuvre du PDZAA;
 - Calendrier 2023 et planification des séances.

Pendant et après la présentation, des questions et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- On demande de s'assurer que le projet pilote pour les feux de branches et branchilles soit intégré au nouveau Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2023-2027;
- Une évaluation des types de filières innovantes a été réalisée. Ce qui peut être fait reste à être évalué;
- Certains types d'usages agricoles ne sont pas appropriés près de l'aéroport. La présence d'oiseaux pourrait être un enjeu pour Transports Canada. On précise que seule une culture à l'intérieur de bâtiments est envisagée, en excluant l'élevage;
- L'agriculture intérieure en hauteur pourrait être explorée à l'action 2.3 ou 2.6 du PDZAA;
- Concernant le point 2.3, l'étude sur les filières innovantes/porteuses en Outaouais a permis d'identifier de nouveaux créneaux de développement agricole, comme les mini-kiwis et les fraises en serres. Une évaluation pourrait être faite avec les partenaires sur l'opportunité de mettre en place une plateforme d'incubation de nouvelles entreprises agricoles;
- Une plateforme d'incubation peut prendre plusieurs formes, soit un regroupement, un projet de la Ville qui facilite le regroupement pour l'utilisation de mêmes infrastructures, de mêmes serres, etc.;
- On demande de vérifier si des bourses et fonds fédéraux et provinciaux sont dédiés à ce type d'innovation;
- La majorité des actions du PDZAA qui reste à accomplir implique des modifications au Règlement de zonage;
- On se demande si le zonage permet le développement de filières innovantes. On doit s'assurer de bien cerner les usages qu'on souhaite ajouter au zonage de l'Agroparc. On répond que la révision de la réglementation concernant l'agrotourisme a été priorisée par l'équipe de la section réglementation pour l'année 2023 et 2024, et leur programme pour l'année à venir est déjà bien rempli;
- Un décret gouvernemental permet maintenant des usages en zone agricole qui auparavant n'étaient pas associés à l'agriculture, comme l'agrotourisme entre autres. Les municipalités peuvent revoir leur réglementation pour autoriser ces nouveaux usages. La Ville de Gatineau a pris les devants en autorisant les services de repas à la ferme l'année dernière;
- On doit se concentrer sur la révision des usages autorisés en zone agricole et dans le parc industriel;
- Par son PDZAA, la Ville a établi ses orientations de développement pour entamer la révision de ses relogements. Entretemps, l'outil du PPCMOI peut également permettre un usage dérogatoire avec l'approbation du conseil municipal sur la base de ces orientations. On répond

qu'on ne peut pas se fier au PPCMOI pour encourager l'agriculture en raison de ses frais élevés et de son long cheminement avant d'entrer en vigueur;

- La Ville n'a pas élaboré de procédure claire pour la mise en valeur des terres de l'Agroparc. L'Arterre constitue un bon moyen pour aller chercher des aspirants agriculteurs ou des personnes ayant des projets intéressants pour cette zone. Le conseil d'administration de l'aéroport exécutif de Gatineau/Ottawa devra être rencontré pour mettre cette démarche en œuvre;
- L'étude sur les filières innovantes a été réalisée par le Centre de recherche et développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDÉTAO) et est mise à profit par le Réseau de plateformes agricoles de l'Outaouais (RPAO). Le CREDÉTAO travaille à installer dans chaque MRC de l'Outaouais une plateforme d'incubation où les aspirants producteurs peuvent développer leurs projets, bénéficiant d'une location à tarification moins élevée et d'une mutualisation de ressources;
- On croit que la situation de l'Agroparc devrait être présentée à d'autres comités et commissions, comme le Comité consultatif d'urbanisme et la Commission du développement du territoire et de l'habitation;
- Plusieurs actions du PDZAA découleront de la vision du secteur de l'Agroparc. On proposera quelque chose aux membres à la prochaine séance pour que les efforts de concertation débutent;
- On croit au potentiel de la microproduction. Le développement d'incubateurs sera nécessaire pour permettre aux nouveaux agriculteurs d'apprendre leur métier. On répond que le présent PDZAA vise à évaluer le potentiel. La prochaine version du PDZAA pourrait prévoir des budgets et associations;
- Les incubateurs des autres MRC de la région de l'Outaouais relèvent du CREDÉTAO et sont financés par le gouvernement provincial et par la contribution des territoires;
- Si la Ville souhaite établir un incubateur, elle devra certainement le financer en partie, en plus d'identifier une thématique et cibler les acteurs à impliquer. Les démarches pourraient se faire en parallèle du PDZAA. Il serait sain que la Ville ne fasse pas cette réflexion seule dans son coin;
- Le financement des plateformes des MRC de la région de l'Outaouais, à part l'Ange-Gardien, vient en grande partie du Fonds régions et ruralité (FRR);
- Les terres agricoles à l'intérieur des clôtures de l'aéroport exécutif Gatineau/Ottawa sont gérées par l'aéroport pour la Ville qui les loue à des agriculteurs;
- La programmation des sujets de chacune des séances pour l'année 2023 permettra à l'administration de mieux se préparer, structurera davantage les séances et aidera à ce que les séances finissent moins tard;
- On souhaite que le Plan régional des milieux hydriques et humides soit présenté au CCA. On croit intéressant de faire une présentation commune pour le CCA et la Commission du développement du territoire et de l'habitation;
- On souhaite que le cadre réglementaire et les effets des pesticides sur la santé humaine soient présentés au CCA;
- On demande d'organiser une rencontre entre les élus et l'administration le plus tôt possible pour finaliser le plan de travail, particulièrement au niveau des échéanciers;
- Certaines actions du PDZAA sont de la responsabilité du Service des loisirs, des sports et du développement communautaire. On souhaite que la façon de collaborer avec ce service soit précisée;
- Le MAPAQ n'est pas membre d'office du CCA.

7. Varia

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

8. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 54.